



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Point 52 : Examen des dépenses, approbation des comptes et examen des rapports de vérification des comptes des exercices financiers 2019, 2020 et 2021

PROJET DE RÉSOLUTION REFONDUE DÉCOULANT DU POINT 52

(Note présentée par le Secrétaire de la Commission administrative)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note contient, en appendice, un projet de résolution refondue découlant du point 52 – Examen des dépenses, approbation des comptes et examen des rapports de vérification pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021 (références : A41-WP/36, AD/8 ; A41-WP/37, AD/9 ; et A41-WP/38, AD/10) auquel la Commission donne normalement suite en plénière.

Suite à donner : La Commission administrative est invitée à recommander à l'Assemblée d'adopter la résolution refondue en appendice.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte à la Stratégie d'exécution de soutien — Gestion et administration : Budget et gestion financière.
<i>Incidences financières :</i>	Les recommandations des rapports de vérification faisant l'objet de la présente note devraient être mises en œuvre au moyen des ressources disponibles dans le budget ordinaire de l'exercice en cours et du prochain triennat, et/ou de contributions extrabudgétaires, le cas échéant.
<i>Références :</i>	A41-WP/1, P/1 A41-WP/36, AD/8 A41-WP/37, AD/9 A41-WP/38, AD/10

APPENDICE

PROJET DE RÉSOLUTION REFONDUE DÉCOULANT DU POINT 52

Résolution 52/4

Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021 et examen des rapports de vérification correspondants

L'Assemblée,

Considérant que le Conseil a étudié les rapports de vérification des comptes de l'Organisation et les rapports du Commissaire aux comptes pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021 et les a soumis à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée ;

Considérant que les dépenses ont été examinées conformément aux dispositions du chapitre 8, article 49, alinéa f) de la Convention,

1. *Prend note* du rapport sans réserve du Commissaire aux comptes sur les états financiers et des observations du Secrétaire général faisant suite aux recommandations du rapport de vérification pour l'exercice financier 2019 ;

2. *Prend note* du rapport sans réserve du Commissaire aux comptes sur les états financiers et des observations du Secrétaire général faisant suite aux recommandations du rapport de vérification pour l'exercice financier 2020 ;

3. *Prend note* du rapport sans réserve du Commissaire aux comptes sur les états financiers et des observations du Secrétaire général faisant suite aux recommandations du rapport de vérification pour l'exercice financier 2021 ;

4. *Approuve* les états financiers apurés de l'exercice financier 2019 ;

5. *Approuve* les états financiers apurés de l'exercice financier 2020 ; et

6. *Approuve* les états financiers apurés de l'exercice financier 2021.